

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE PARIS

D39

CABINET DE ROGER LE LOIRE
DOYEN DES JUGES D'INSTRUCTION

N° du Parquet : .1115106025 .
N° Instruction : .20f/11/52 .
PROCÉDURE CORRECTIONNELLE

Nous, **Roger LE LOIRE**, Vice Doyen des Juges d'Instruction au tribunal de grande instance de Paris,

Vu la plainte déposée le 17 Mai 2011 par :
SUARA RAKYAT MALAYSIA (SUARAM) Association
Ayant pour avocats : **Me William BOURDON et Me Joseph BREHAM**
156 rue de RIVOLI 75001 PARIS
Adresse déclarée : **chez Me William BOURDON et Me Joseph BREHAM**
156, rue de Rivoli 75001 PARIS

Contre : X...

Des chefs de **corruption active, corruption passive, trafic d'influence, abus de biens sociaux, recel**

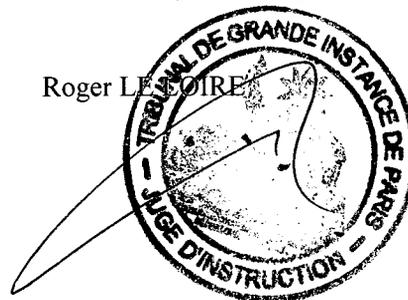
Vu les articles 88 et 177-2 du Code de procédure pénale ;

Attendu que la consignation garantit le paiement de l'amende civile ;

Fixons la somme de **1000,00 (mille) euros**. Le montant de la consignation initiale. Sous peine d'irrecevabilité de la plainte, il appartiendra aux plaignants de verser ce montant au plus tard le **Lundi 16 Janvier 2012**, en se présentant ou en adressant le paiement au **service de la Régie (4 bld du Palais -75001 PARIS escalier D, Entresol 1) du lundi au vendredi de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures**, par chèque à l'ordre du régisseur du TGI de Paris ou en espèces.

Fait à Paris, le 6 Décembre 2011
Le Vice Doyen des Juges d'Instruction

Roger LE LOIRE



**IL EST PRÉCISE QU'AUCUN RÈGLEMENT NE SERA ACCEPTÉ
EN DEHORS DES HORAIRES INDIQUÉS CI-DESSUS.**

Copie de la présente ordonnance a été adressée par Lettre Recommandée à la partie civile et à son avocat le 7 décembre 2011
Le Greffier

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Greffier mentioned in the text above.

Avis : Appel de la présente peut-être interjeté dans un délai de 10 jours